

2010/8

Date de la convocation : 02/04/2010

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire – Pierre FAURE - Maryvonne GARBAYE- Louis CANDAU - Geneviève DORGANS -Claude PAHU - Isabelle CHEDEVILLE – Philippe DUSSERT- Sarah DUCO Daniel RIVIERE - Emmanuel ALONSO - Simone GASQUET- Yves CARRIE - Nicole RIEUDEBAT – Jacques LABE - Nicole CASTELLA – Annie GUITTARD - Daniel LARREGOLA - Maryse PAYSSE – Patrick LASCOUMETTES- Jean-Marc LACABANNE – André BOYRIE - Françoise MAZOUÉ – Jacques LAPALISSE – Audrey MAUHOURAT-

ABSENTS REPRESENTES : Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel RIVIERE) – Manuel ESPEJO (pouvoir à Daniel LARREGOLA) – Jocelyne JOANDET (pouvoir à Yannick BOUBÉE) – Annie AGUADO (pouvoir à Françoise MAZOUÉ).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE

Délibération sur le Compte de Gestion et le Compte Administratif Principal de l'exercice 2009

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Louis CANDAU délibérant,

- sur le compte de gestion de l'exercice 2009 de Monsieur le Receveur,
- et le compte administratif de la commune pour l'année 2009 dressé par Monsieur Yannick BOUBEE, Maire,

1°/ Déclare que le compte de gestion dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Compte de gestion : approbation par le conseil municipal :

Exprimés : 29

Pour : 25

Contre : 0

Abstentions 4 (MM. Lacabanne- Boyrie- Mme Mazoué et pouvoir Mme Aguado)

31 03 2010

01 10 21

20 09 21

1°/ Le présent acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	dépenses	Recettes.	Dépenses	Recettes	Dépenses	recettes
Résultats reportés	651 934.26			493 824.01	651 934.26	493 824.01
Opérations de l'exercice	1 506 279.38	1 767 069.22	3 944 976.63	4 734 374.09	5 451 256.01	6 501 443.31
totaux	2 158 213.64	1 767 069.22	3 944 976.63	5 228 198.10	6 103 190.27	6 995 267.32
Résultat de clôture	391 144.42			1 283 221.47		892 077.05
Restes à réaliser	210 547.95					
Résultats définitifs	601 692.37			1 283 221.47		681 529.10

3°/ Constate, pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion du receveur relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

4°/ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

5°/ Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Compte Administratif exercice 2009: Vote du conseil municipal :

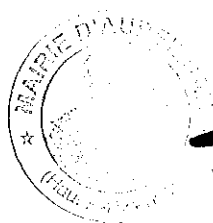
Exprimés 28

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 6 (MM. Lacabanne- Boyrie- Mme Mazoué et pouvoir Mme Aguado - M. Lapalisse – Mme Mauhourat).

Le Maire,



Y. Boubée
Yannick BOUBÉE.

*La présente délibération est certifiée exécutoire,
Transmise à la Préfecture le : 16/04/2010
Publiée le : 16/04/2010
Document certifié conforme,
Le Maire,*

Y. Boubée

2010 19

Date de la convocation : 02/04/2010

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire – Pierre FAURE - Maryvonne GARBAYE- Louis CANDAU - Geneviève DORGANS -Claude PAHU - Isabelle CHEDEVILLE – Philippe DUSSERT- Sarah DUCO Daniel RIVIERE - Emmanuel ALONSO - Simone GASQUET- Yves CARRIE - Nicole RIEUDEBAT – Jacques LABE - Nicole CASTELLA – Annie GUITTARD - Daniel LARREGOLA - Maryse PAYSSE – Patrick LASCOUMETTES- Jean-Marc LACABANNE – André BOYRIE - Françoise MAZOUÉ – Jacques LAPALISSE – Audrey MAUHOURAT-

ABSENTS REPRESENTES : Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel RIVIERE) – Manuel ESPEJO (pouvoir à Daniel LARREGOLA) – Jocelyne JOANDET (pouvoir à Yannick BOUBÉE) – Annie AGUADO (pouvoir à Françoise MAZOUÉ).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE

Budget Principal : Délibération sur la reprise des résultats de l'exercice 2009

Le conseil municipal d'AUREILHAN, prend acte des résultats de l'exercice 2009 et de leurs affectations.

Résultat d'investissement	€
1- Résultat de l'exercice 2009	260 789.84
2- Résultat d'investissement antérieur	-651 934.26
3- Résultat cumulé	-391 144.42
4-Restes à réaliser Dépenses	-210 547.95
5-Restes à réaliser Recettes	0.00
6-Résultat cumulé	- 601 692.37
Résultat de fonctionnement	
1-Résultat de fonctionnement 2009	789 397.46
2-Résultat de fonctionnement antérieur	493 824.01
3-Résultat cumulé	1 283 221.47
Le conseil municipal décide des affectations suivantes :	
a/ affectation obligatoire d'un déficit de fonctionnement	0.00
reste disponible	1 283 221.47
b/ résorption du déficit d'investissement	-601 692.37
c/ affectation en réserve complémentaire pour combler un besoin d'investissement	0.00
d/ le solde est reporté en excédent de fonctionnement	681 529.10
Inscriptions au budget N+1	
Total à inscrire à la ligne budgétaire 001 : déficit d'investissement	391 144.42

Total à inscrire au compte 1068 (émission d'un titre de recette)	601 692.37
Total à inscrire à la ligne budgétaire 002 :	
Excédent de fonctionnement	681 529.10
Restes à réaliser	210 547.95

VOTE :

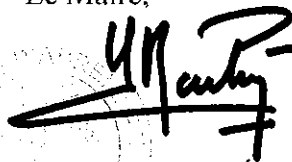
Exprimés : 29

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 6 (MM. Lacabanne- Boyrie- Mme Mazoué et pouvoir Mme Aguado - M. Lapalisse – Mme Mauhourat).

Le Maire,



Yannick BOUBÉE.

*La présente délibération est certifiée exécutoire,
Transmise à la Préfecture le : 16/04/2010
Publiée le : 16/04/2010
Document certifié conforme,
Le Maire,*



2010/11

Date de la convocation : 02/04/2010

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire – Pierre FAURE - Maryvonne GARBAYE- Louis CANDAU - Geneviève DORGANS - Claude PAHU - Isabelle CHEDEVILLE – Philippe DUSSERT- Sarah DUCO - Daniel RIVIERE - Emmanuel ALONSO - Simone GASQUET- Yves CARRIE - Nicole RIEUDEBAT – Jacques LABE - Nicole CASTELLA – Annie GUITTARD - Daniel LARREGOLA - Maryse PAYSSE – Patrick LASCOUMETTES- Jean-Marc LACABANNE – André BOYRIE - Françoise MAZOUÉ – Jacques LAPALISSE – Audrey MAUHOURAT-

ABSENTS REPRESENTES : Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel RIVIERE) – Manuel ESPEJO (pouvoir à Daniel LARREGOLA) – Jocelyne JOANDET (pouvoir à Yannick BOUBÉE) – Annie AGUADO (pouvoir à Françoise MAZOUÉ).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE

BUDGET PRINCIPAL EXERCICE 2010

Monsieur Faure, rapporteur présente à l'assemblée les propositions de dépenses et de recettes du budget de la commune pour 2010.

La section de fonctionnement qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 5 543 327 € est soumise au vote du Conseil Municipal :

- ⇒ en dépenses au niveau des chapitres globalisés (011-012) et des autres chapitres ;
- ⇒ en recettes au niveau des chapitres globalisés (013) et des autres chapitres.

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 011- charges à caractère général **947 425 €**

vote : exprimés 29

Pour 23

Abstentions : 4 (MM.Lacabanne- Boyrie- Mme Mazoué et pouvoir Mme Aguado)

Contre : 2 (M. Lapalisse-Mme Mauhourat)

Chapitre 012- charges de personnel **2 051 300 €**

vote : exprimés 29

Pour 23

Abstentions : 4 (MM.Lacabanne- Boyrie- Mme Mazoué et pouvoir Mme Aguado)

Contre : 2 (M. Lapalisse-Mme Mauhourat)

Chapitre 014- atténuation de charges **5 395 €**

vote : exprimés 29

Pour 23

Abstentions : 4 (MM.Lacabanne- Boyrie- Mme Mazoué et pouvoir Mme Aguado)

Contre : 2 (M. Lapalisse-Mme Mauhourat)

Chapitre 65 - autres charges de gestion courante**775 044 €**

vote : exprimés 29

Pour 23

Abstentions : 4 (MM.Lacabanne- Boyrie- Mme Mazoué et pouvoir Mme Aguado)

Contre : 2 (M. Lapalisse-Mme Mauhourat)

Détail articles : 6574 subvention M.J.C. 127 200 €
 65748 autres associations 83 020 €

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Montant de la subvention
FONCTIONNEMENT				
6574	22	subvention CLSH 3/12 ans et ados	MAISON DES JEUNES, DE LA CULTURE	55 000,00
6574	21	subvention C.L.A.E.	MJC / C.L.A.E.	72 200,00
65748	2	subvention 2010	A.S.C.AUREILHAN	38 700,00
65748	5	subvention 2010	ALARIC LOISIRS	2 000,00
65748	3	subvention 2010	AMICALE ANCIENS SAPEURS POMPIERS	270,00
65748	4	subvention 2010	AMICALE LAIQUE DES CEDRES	160,00
65748	14	subvention 2010	ASS. DE SOUTIEN A RADIO PAIS	110,00
65748	1	subvention 2010	ASS.DEPARTEMENTALE pour l'INFORM	1 480,00
65748	7	subvention 2010	ASSOC PORTES OUVERTES	800,00
65748	18	subvention 2010	ATELIERS de DANSE STEPHANY	600,00
65748	8	subvention 2010	CLUB AMITIE SOLEIL D'ARGENT	250,00
65748	9	subvention 2010	COMITE des FETES d'AUREILHAN	10 500,00
65748	10	subvention 2010	COMITE D'OEUVRES SOCIALES DU	7 200,00
65748	20	subvention 2010	DEBITEURS DIVERS	20,00
65748	11	subvention pour les sinistrés d'HAITI	FONDATION de FRANCE	200,00
65748	12	subvention 2010	LA PALETTE d'AUREILHAN	150,00
65748	6	subvention 2010	LES BABAS du PANIER	320,00
65748	13	subvention programmation culturelle 2010	MJC AUREILHAN	17 750,00
65748	15	subvention 2010	SECTION LOCALE des ANCIENS	220,00
65748	16	subvention 2010	SOCIETE CHORALE et CAVALCADE	700,00
65748	17	subvention 2010	SOCIETE DE CHASSE	710,00
65748	19	subvention 2010	TOUR DES PYRENEES	880,00

Chapitre 66 – charges financières**234 273 €**

vote : exprimés 29

Pour 23

Abstentions : 4 (MM.Lacabanne- Boyrie- Mme Mazoué et pouvoir Mme Aguado)

Contre : 2 (M. Lapalisse-Mme Mauhourat)

REU
15 04 10
05 45
400 €

Chapitre 67- charges exceptionnelles

vote : exprimés 29

Pour 23

Abstentions : 4 (MM.Lacabanne- Boyrie- Mme Mazoué et pouvoir Mme Aguado)

Contre : 2 (M. Lapalisse-Mme Mauhourat)

022- dépenses imprévues

15 000 €

vote : exprimés 29

Pour 23

Abstentions : 4 (MM.Lacabanne- Boyrie- Mme Mazoué et pouvoir Mme Aguado)

Contre : 2 (M. Lapalisse-Mme Mauhourat)

023- virement à la section d'investissement

1 440 065 €

vote : exprimés 29

Pour 23

Abstentions : 4 (MM.Lacabanne- Boyrie- Mme Mazoué et pouvoir Mme Aguado)

Contre : 2 (M. Lapalisse-Mme Mauhourat)

042- opération d'ordre entre section

74 425 €

vote : exprimés 29

Pour 23

Abstentions : 4 (MM.Lacabanne- Boyrie- Mme Mazoué et pouvoir Mme Aguado)

Contre : 2 (M. Lapalisse-Mme Mauhourat)

Recettes de fonctionnement

Chapitre 70 – produits des services

89 000 €

vote : exprimés 29

Pour 23

Abstentions : 4 (MM.Lacabanne- Boyrie- Mme Mazoué et pouvoir Mme Aguado)

Contre : 2 (M. Lapalisse-Mme Mauhourat)

Chapitre 73- impôts et taxes

2 882 113 €

vote : exprimés 29

Pour 23

Abstentions : 4 (MM.Lacabanne- Boyrie- Mme Mazoué et pouvoir Mme Aguado)

Contre : 2 (M. Lapalisse-Mme Mauhourat)

Chapitre 74- dotations et participations

1 462 625 €

vote : exprimés 29

Pour 23

Abstentions : 4 (MM.Lacabanne- Boyrie- Mme Mazoué et pouvoir Mme Aguado)

Contre : 2 (M. Lapalisse-Mme Mauhourat)

Chapitre 75- autres produits de gestion courante

200 000 €

vote : exprimés 29

Pour 23

Abstentions : 4 (MM.Lacabanne- Boyrie- Mme Mazoué et pouvoir Mme Aguado)

Contre : 2 (M. Lapalisse-Mme Mauhourat)

Chapitre 76 – Produits financiers

60 €

vote : exprimés 29

Pour 23
Abstentions : 4 (MM.Lacabanne- Boyrie- Mme Mazoué et pouvoir Mme Aguado)
Contre : 2 (M. Lapalisse-Mme Mauhourat)

013- atténuation de charges 215 000 €

vote : exprimés 29

Pour 23

Abstentions : 4 (MM.Lacabanne- Boyrie- Mme Mazoué et pouvoir Mme Aguado)

Contre : 2 (M. Lapalisse-Mme Mauhourat)

77- produits exceptionnels 3 000 €

vote : exprimés 29

Pour 23

Abstentions : 4 (MM.Lacabanne- Boyrie- Mme Mazoué et pouvoir Mme Aguado)

Contre : 2 (M. Lapalisse-Mme Mauhourat)

042 – opérations d'ordre entre section 10 000 €

vote : exprimés 29

Pour 23

Abstentions : 4 (MM.Lacabanne- Boyrie- Mme Mazoué et pouvoir Mme Aguado)

Contre : 2 (M. Lapalisse-Mme Mauhourat)

002 – résultat N- 1 reporté 681 529 €

vote : exprimés 29

Pour 23

Abstentions : 4 (MM.Lacabanne- Boyrie- Mme Mazoué et pouvoir Mme Aguado)

Contre : 2 (M. Lapalisse-Mme Mauhourat)

La section d'investissement qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 3 633 742 €
est soumise au vote du conseil municipal au niveau du chapitre avec opérations.

dépenses d'investissement

-opérations financières 320 500 €

vote : exprimés 29

Pour 23

Abstentions : 4 (MM.Lacabanne- Boyrie- Mme Mazoué et pouvoir Mme Aguado)

Contre : 2 (M. Lapalisse-Mme Mauhourat)

- opérations d'ordre de l'exercice 10 000 €

vote : exprimés 29

Pour 23

Abstentions : 4 (MM.Lacabanne- Boyrie- Mme Mazoué et pouvoir Mme Aguado)

Contre : 2 (M. Lapalisse-Mme Mauhourat)

- déficit reporté 391 144 €

- Opérations d'équipement 2 701 550 €

- restes à réaliser 210 548 €

vote : exprimés 29

Pour 23

Abstentions : 4 (MM.Lacabanne- Boyrie- Mme Mazoué et pouvoir Mme Aguado)

Contre : 2 (M. Lapalisse-Mme Mauhourat)

REUVE
15.04.10
62.400 €
65

détail des opérations d'équipement

102- acquisitions

vote : exprimés 29

Pour 23

Abstentions : 4 (MM.Lacabanne- Boyrie- Mme Mazoué et pouvoir Mme Aguado)

Contre : 2 (M. Lapalisse-Mme Mauhourat)

103- extension cimetièrè Nord

66 300 €

vote : exprimés 29

Pour 23

Abstentions : 4 (MM.Lacabanne- Boyrie- Mme Mazoué et pouvoir Mme Aguado)

Contre : 2 (M. Lapalisse-Mme Mauhourat)

104- bâtiments communaux

405 250 €

vote : exprimés 29

Pour 23

Abstentions : 4 (MM.Lacabanne- Boyrie- Mme Mazoué et pouvoir Mme Aguado)

Contre : 2 (M. Lapalisse-Mme Mauhourat)

105- complexe sportif

135 000 €

vote : exprimés 29

Pour 23

Abstentions : 4 (MM.Lacabanne- Boyrie- Mme Mazoué et pouvoir Mme Aguado)

Contre : 2 (M. Lapalisse-Mme Mauhourat)

106- voirie et aménagements urbains

537 000 €

vote : exprimés 29

Pour 23

Abstentions : 4 (MM.Lacabanne- Boyrie- Mme Mazoué et pouvoir Mme Aguado)

Contre : 2 (M. Lapalisse-Mme Mauhourat)

107- voirie rurale-forêt

46 000 €

vote : exprimés 29

Pour 23

Abstentions : 4 (MM.Lacabanne- Boyrie- Mme Mazoué et pouvoir Mme Aguado)

Contre : 2 (M. Lapalisse-Mme Mauhourat)

108- éclairage public

73 600 €

vote : exprimés 29

Pour 23

Abstentions : 4 (MM.Lacabanne- Boyrie- Mme Mazoué et pouvoir Mme Aguado)

Contre : 2 (M. Lapalisse-Mme Mauhourat)

113- ORU Centre Est

613 000 €

vote : exprimés 29

Pour 23

Abstentions : 4 (MM.Lacabanne- Boyrie- Mme Mazoué et pouvoir Mme Aguado)

Contre : 2 (M. Lapalisse-Mme Mauhourat)

114- extension école maternelle Marcel Pagnol

713 000 €

vote : exprimés 29

Pour 23

Abstentions : 4 (MM.Lacabanne- Boyrie- Mme Mazoué et pouvoir Mme Aguado)

Contre : 2 (M. Lapalisse-Mme Mauhourat)

115- Espace Multisports

50 000 €

vote : exprimés 29
Pour 23

Abstentions : 4 (MM.Lacabanne- Boyrie- Mme Mazoué et pouvoir Mme Aguado)
Contre : 2 (M. Lapalisse-Mme Mauhourat)

recettes d'investissement

10-dotations	791 192 €
13-subventions d'investissements	744 385 €
16- emprunt	580 575 €
021-virement de la section de fonction.	1 440 065 €
024- produits des cessions	3 100 €
040- opérations d'ordre entre section	74 425 €

vote : exprimés 29
Pour 23

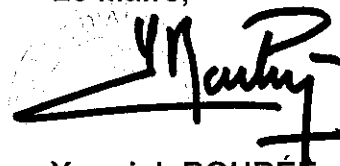
Abstentions : 4 (MM.Lacabanne- Boyrie- Mme Mazoué et pouvoir Mme Aguado)
Contre : 2 (M. Lapalisse-Mme Mauhourat)

Le Conseil Municipal, fixe un programme d'emprunt de 580 575 € pour financer les dépenses d'investissement 2010.

vote : exprimés 29
Pour 23

Abstentions : 4 (MM.Lacabanne- Boyrie- Mme Mazoué et pouvoir Mme Aguado)
Contre : 2 (M. Lapalisse-Mme Mauhourat)

Le Maire,



Yannick BOUBÉE.

La présente délibération est certifiée exécutoire,
Transmise à la Préfecture le : 16/04/2010
Publiée le : 16/04/2010
Document certifié conforme,
Le Maire,



2010/12

Date de la convocation : 02/04/2010

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire – Pierre FAURE - Maryvonne GARBAYE- Louis CANDAU - Geneviève DORGANS -Claude PAHU - Isabelle CHEDEVILLE – Philippe DUSSERT- Sarah DUCO Daniel RIVIERE - Emmanuel ALONSO - Simone GASQUET- Yves CARRIE - Nicole RIEUDEBAT – Jacques LABE - Nicole CASTELLA – Annie GUITTARD - Daniel LARREGOLA - Maryse PAYSSE – Patrick LASCOUMETTES- Jean-Marc LACABANNE – André BOYRIE - Françoise MAZOUÉ – Jacques LAPALISSE – Audrey MAUHOURAT-

ABSENTS REPRESENTES : Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel RIVIERE) – Manuel ESPEJO (pouvoir à Daniel LARREGOLA) – Jocelyne JOANDET (pouvoir à Yannick BOUBÉE) – Annie AGUADO (pouvoir à Françoise MAZOUÉ).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE

Budget annexe transports scolaires. : Délibération sur la reprise des résultats de l'exercice 2009

Le conseil municipal d'AUREILHAN, prend acte des résultats de l'exercice 2009 et de leurs affectations.

Résultat d'investissement	€
1- Résultat de l'exercice 2009	0,00
2- Résultat d'investissement antérieur	0,00
3- Résultat cumulé	0,00
4-Restes à réaliser Dépenses,	0,00
5-Restes à réaliser Recettes	0,00
6-Résultat cumulé	0,00
Résultat de fonctionnement	
1-Résultat de fonctionnement 2009	- 320.03
2-Résultat de fonctionnement antérieur	5 923.75
3-Résultat cumulé	5 603.72
Le conseil municipal décide des affectations suivantes :	
a/ affectation obligatoire d'un déficit de fonctionnement reste disponible	0,00
b/ résorption du déficit d'investissement	0,00
c/ affectation en réserve complémentaire pour combler un besoin d'investissement	0,00
d/ le solde est reporté en excédent de fonctionnement	5 603.72
Inscriptions au budget N+1	
Total à inscrire à la ligne budgétaire 001 : déficit d'investissement	0,00

Total à inscrire au compte 1068 (émission d'un titre de recette)	0.00
Total à inscrire à la ligne budgétaire 002 : Excédent de fonctionnement	5 603.72
Restes à réaliser	0.00

Vote :

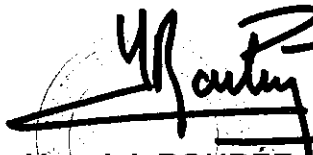
Exprimés : 29

Pour : 25

Contre : 0

Abstentions 4 (MM. Lacabanne- Boyrie- Mme Mazoué et pouvoir Mme Aguado)

Le Maire,



Yannick BOUBÉE.

La présente délibération est certifiée exécutoire,
Transmise à la Préfecture le : 16/04/2010
Publiée le : 16/04/2010
Document certifié conforme,
Le Maire,



Lo 10 / 13

Date de la convocation : 02/04/2010

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire – Pierre FAURE - Maryvonne GARBAYE- Louis CANDAU - Geneviève DORGANS - Claude PAHU - Isabelle CHEDEVILLE – Philippe DUSSERT- Sarah DUCO - Daniel RIVIERE - Emmanuel ALONSO - Simone GASQUET- Yves CARRIE - Nicole RIEUDEBAT – Jacques LABE - Nicole CASTELLA – Annie GUITTARD - Daniel LARREGOLA - Maryse PAYSSE – Patrick LASCOUMETTES- Jean-Marc LACABANNE – André BOYRIE - Françoise MAZOUÉ – Jacques LAPALISSE – Audrey MAUHOURAT-

ABSENTS REPRESENTES : Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel RIVIERE) – Manuel ESPEJO (pouvoir à Daniel LARREGOLA) – Jocelyne JOANDET (pouvoir à Yannick BOUBÉE) – Annie AGUADO (pouvoir à Françoise MAZOUÉ).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE

Délibération sur le Compte de Gestion et le Compte Administratif du budget annexe des Transports Scolaires de l'exercice 2009

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Louis CANDAU délibérant,

- sur le compte de gestion de l'exercice 2009 de Madame le Receveur,
- et le compte administratif du budget annexe des Transports Scolaires pour l'année 2009 dressé par Monsieur Yannick BOUBEE, Maire,

1°/ Déclare que le compte de gestion dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Compte de gestion : approbation par le conseil municipal :

Exprimés : 29

Pour : 25

Contre : 0

Abstentions 4 (MM. Lacabanne- Boyrie- Mme Mazoué et pouvoir Mme Aguado)

.../...

1009
01.40.21
29

1° lui donne acte de la présentation du compte administratif,
lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	recettes
Résultats reportés				5 923.75		5 923.75
Opérations de l'exercice	0.00	0.00	95 436.51	95 116.48	95 436.51	95 116.48
totaux			95 436.51	101 040.23	95 436.51	101 040.23
Résultat de clôture	0.00	0.00				5 603.72
Restes à réaliser						
Résultats définitifs						5 603.72

3°/ Constate, pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion du receveur relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

4°/ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

5°/ Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Compte Administratif exercice 2009: Vote du conseil municipal :

Exprimés : 29

Pour : 25

Contre : 0

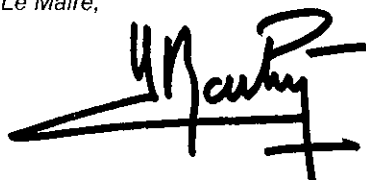
Abstentions 4 (MM. Lacabanne- Boyrie- Mme Mazoué et pouvoir Mme Aguado)

Le Maire



Yannick BOUBÉE.

La présente délibération est certifiée exécutoire,
Transmise à la Préfecture le : 16/04/2010
Publiée le : 16/04/2010
Document certifié conforme,
Le Maire,



Date de la convocation : 02/04/2010

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire – Pierre FAURE - Maryvonne GARBAYE- Louis CANDAU - Geneviève DORGANS -Claude PAHU - Isabelle CHEDEVILLE – Philippe DUSSERT- Sarah DUCO Daniel RIVIERE - Emmanuel ALONSO - Simone GASQUET- Yves CARRIE - Nicole RIEUDEBAT – Jacques LABE - Nicole CASTELLA – Annie GUITTARD - Daniel LARREGOLA - Maryse PAYSSE – Patrick LASCOUMETTES- Jean-Marc LACABANNE – André BOYRIE - Françoise MAZOUÉ – Jacques LAPALISSE – Audrey MAUHOURAT-

ABSENTS REPRESENTES : Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel RIVIERE) – Manuel ESPEJO (pouvoir à Daniel LARREGOLA) – Jocelyne JOANDET (pouvoir à Yannick BOUBÉE) – Annie AGUADO (pouvoir à Françoise MAZOUÉ).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE

BUDGET annexe des TRANSPORTS SCOLAIRES EXERCICE 2010

Monsieur Faure, rapporteur présente à l'assemblée les propositions de dépenses et de recettes du budget de la commune pour 2010.

La section de fonctionnement qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 102 003 € est soumise au vote du Conseil Municipal :

- ⇒ en dépenses, au niveau des chapitres globalisés (011-012) et des autres chapitres ;
- ⇒ en recettes au niveau des chapitres globalisés (013) et des autres chapitres.

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 011- charges à caractère général	79 000 €
Exprimés : 29	
Pour : 25	
Contre : 0	
Abstentions 4 (MM. Lacabanne- Boyrie- Mme Mazoué et pouvoir Mme Aguado)	
Chapitre 012- charges de personnel	23 003 €
Exprimés : 29	
Pour : 25	
Contre : 0	
Abstentions 4 (MM. Lacabanne- Boyrie- Mme Mazoué et pouvoir Mme Aguado)	

3103A
01.40.21
29 7379

Recettes de fonctionnement

Chapitre 70 – produits des services

13 500 €

Exprimés : 29

Pour : 25

Contre : 0

Abstentions 4 (MM. Lacabanne- Boyrie- Mme Mazoué et pouvoir Mme Aguado)

Chapitre 74- dotations et participations

82 900 €

Exprimés : 29

Pour : 25

Contre : 0

Abstentions 4 (MM. Lacabanne- Boyrie- Mme Mazoué et pouvoir Mme Aguado)
- Boyrie- Mmes Aguado – Mazoué)

Abstention : 0

002 – résultat N- 1 reporté

5 603 €

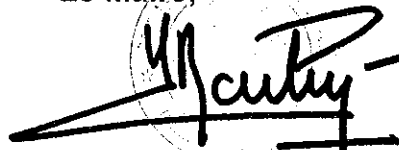
Exprimés : 29

Pour : 25

Contre : 0

Abstentions 4 (MM. Lacabanne- Boyrie- Mme Mazoué et pouvoir Mme Aguado)

Le Maire,



Yannick BOUBÉE.

La présente délibération est certifiée exécutoire,

Transmise à la Préfecture le : 16/04/2010

Publiée le : 16/04/2010

Document certifié conforme,

Le Maire,



Lo 1010

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 AVRIL 2010

Date de la convocation : 02/04/2010

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire – Pierre FAURE - Maryvonne GARBAYE- Louis CANDAU - Geneviève DORGANS - Claude PAHU - Isabelle CHEDEVILLE – Philippe DUSSERT- Sarah DUCO Daniel RIVIERE - Emmanuel ALONSO - Simone GASQUET- Yves CARRIE - Nicole RIEUDEBAT – Jacques LABE - Nicole CASTELLA – Annie GUITTARD - Daniel LARREGOLA - Maryse PAYSSE – Patrick LASCOUMETTES- Jean-Marc LACABANNE – André BOYRIE - Françoise MAZOUÉ – Jacques LAPALISSE – Audrey MAUHOURAT-

ABSENTS REPRESENTES : Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel RIVIERE) – Manuel ESPEJO (pouvoir à Daniel LARREGOLA) – Jocelyne JOANDET (pouvoir à Yannick BOUBÉE) – Annie AGUADO (pouvoir à Françoise MAZOUÉ).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE

Délibération sur le Compte de Gestion et le Compte Administratif du budget annexe Blanche Odin de l'exercice 2009

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Louis CANDAU délibérant,

- sur le compte de gestion de l'exercice 2009 du Receveur,
- et le compte administratif du budget annexe Blanche Odin pour l'année 2009 dressé par Monsieur Yannick BOUBÉE, Maire,

1°/ Déclare que le compte de gestion dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

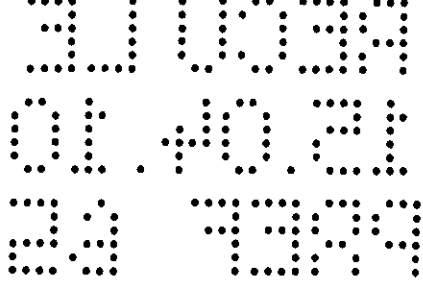
Compte de gestion : approbation par le conseil municipal :

Exprimés 29

Pour 23

Abstentions 6 (MM.Lacabanne- Boyrie- Mme Mazoué et pouvoir Mme Aguado – M. Lapalisse-Mme Mauhourat)

.../...



1°/ lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	recettes
Résultats reportés	3 530.45	0.00	0.00	42.87	3 530.45	42.87
Opérations de l'exercice	2 844.37	3 530.45	2 401.81	7 048.46	5 246.18	10 578.91
totaux	6 374.82	3 530.45	2 401.81	7 091.33	8 776.63	10 621.78
Résultat de clôture	2 844.37			4 689.52		1 845.15
Restes à réaliser						
Résultats définitifs	2 844.37			4 689.52		1 845.15

3°/ Constate, pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion du receveur relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

4°/ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

5°/ Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Compte Administratif exercice 2009: Vote du conseil municipal :

Exprimés 29

Pour 23

Abstentions 6 (MM.Lacabanne- Boyrie- Mme Mazoué et pouvoir Mme Aguado – M. Lapalisse-Mme Mauhourat)

**Le Maire,
Yannick BOUBÉE.**

*La présente délibération est certifiée exécutoire,
Transmise à la Préfecture le : 16/04/2010
Publiée le : 16/04/2010
Document certifié conforme,
Le Maire,*

2010/16

Date de la convocation : 02/04/2010

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire – Pierre FAURE - Maryvonne GARBAYE- Louis CANDAU - Geneviève DORGANS - Claude PAHU - Isabelle CHEDEVILLE – Philippe DUSSERT- Sarah DUCO Daniel RIVIERE - Emmanuel ALONSO - Simone GASQUET- Yves CARRIE - Nicole RIEUDEBAT – Jacques LABE - Nicole CASTELLA – Annie GUITTARD - Daniel LARREGOLA - Maryse PAYSSE – Patrick LASCOUMETTES- Jean-Marc LACABANNE – André BOYRIE - Françoise MAZOUÉ – Jacques LAPALISSE – Audrey MAUHOURET-

ABSENTS REPRESENTES : Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel RIVIERE) – Manuel ESPEJO (pouvoir à Daniel LARREGOLA) – Jocelyne JOANDET (pouvoir à Yannick BOUBÉE) – Annie AGUADO (pouvoir à Françoise MAZOUÉ).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE

Budget annexe blanche ODIN. : Délibération sur la reprise des résultats de l'exercice 2009

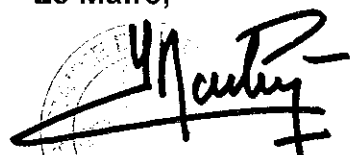
Le conseil municipal d'AUREILHAN, prend acte des résultats de l'exercice 2009 et de leurs affectations.

Résultat d'investissement	€
1- Résultat de l'exercice 2009	686.08
2- Résultat d'investissement antérieur	-3530.45
3- Résultat cumulé	-2 844.37
4-Restes à réaliser Dépenses	0.00
5-Restes à réaliser Recettes	0.00
6-Résultat cumulé	-2 844.37
Résultat de fonctionnement	
1-Résultat de fonctionnement 2009	4 646.65
2-Résultat de fonctionnement antérieur	42.87
3-Résultat cumulé	4 689.52
Le conseil municipal décide des affectations suivantes :	
a/ affectation obligatoire d'un déficit de fonctionnement reste disponible	0.00
b/ résorption du déficit d'investissement	-2 844.37
c/ affectation en réserve complémentaire pour combler un besoin d'investissement	0.00
d/ le solde est reporté en excédent de fonctionnement	1 845.15
Inscriptions au budget N+1	
Total à inscrire à la ligne budgétaire 001 : déficit d'investissement	2 844.37

31 03 2010
08 40 21
20 20 10

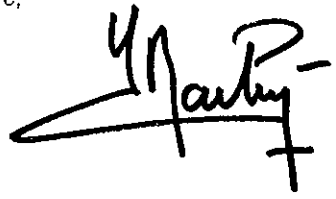
Total à inscrire au compte 1068 (émission d'un titre de recette)	2 844.37
Total à inscrire à la ligne budgétaire 002 : Excédent de fonctionnement	1 845.15
Restes à réaliser	0.00

Le Maire,



Yannick BOUBÉE.

La présente délibération est certifiée exécutoire,
Transmise à la Préfecture le : 16/04/2010
Publiée le : 16/04/2010
Document certifié conforme,
Le Maire,



2010/128

Date de la convocation : 02/04/2010

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire – Pierre FAURE - Maryvonne GARBAYE- Louis CANDAU - Geneviève DORGANS -Claude PAHU - Isabelle CHEDEVILLE – Philippe DUSSERT- Sarah DUCO Daniel RIVIERE - Emmanuel ALONSO - Simone GASQUET- Yves CARRIE - Nicole RIEUDEBAT – Jacques LABE - Nicole CASTELLA – Annie GUITTARD - Daniel LARREGOLA - Maryse PAYSSE – Patrick LASCOUMETTES- Jean-Marc LACABANNE – André BOYRIE - Françoise MAZOUÉ – Jacques LAPALISSE – Audrey MAUHOURAT-

ABSENTS REPRESENTES : Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel RIVIERE) – Manuel ESPEJO (pouvoir à Daniel LARREGOLA) – Jocelyne JOANDET (pouvoir à Yannick BOUBÉE) – Annie AGUADO (pouvoir à Françoise MAZOUÉ).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE

BUDGET annexe BLANCHE ODIN EXERCICE 2010

Monsieur Faure, rapporteur présente à l'assemblée les propositions de dépenses et de recettes du budget annexe Blanche Odin pour 2010.

La section de fonctionnement qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 8 895 € est soumise au vote du Conseil Municipal :

- ⇒ en dépenses au niveau des chapitres globalisés (011-012) et des autres chapitres ;
- ⇒ en recettes au niveau des chapitres globalisés (013) et des autres chapitres.

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 011- charges à caractère général **3 975 €**

Exprimés 29

Pour 23

Abstentions 6 (MM.Lacabanne- Boyrie- Mme Mazoué et pouvoir Mme Aguado – M. Lapalisse-Mme Mauhourat)

Chapitre 66 – charges financières **1 960 €**

Exprimés 29

Pour 23

Abstentions 6 (MM.Lacabanne- Boyrie- Mme Mazoué et pouvoir Mme Aguado – M. Lapalisse-Mme Mauhourat)

Chapitre 023 – virement à la section d'investissement **2 960 €**

Exprimés 29

Pour 23

Abstentions 6 (MM.Lacabanne- Boyrie- Mme Mazoué et pouvoir Mme Aguado – M. Lapalisse-Mme Mauhourat)

Recettes de fonctionnement

Chapitre 75- autres produits de gestion courante 7 050 €
Exprimés 29
Pour 23
Abstentions 6 (MM.Lacabanne- Boyrie- Mme Mazoué et pouvoir Mme Aguado –
M. Lapalisse-Mme Mauhourat)

002- résultat reporté 1 845 €
Exprimés 29
Pour 23
Abstentions 6 (MM.Lacabanne- Boyrie- Mme Mazoué et pouvoir Mme Aguado –
M. Lapalisse-Mme Mauhourat)

La section d'investissement qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 5 804 €
est soumise au vote du conseil municipal au niveau du chapitre.

Dépenses d'investissement

chapitre 16- remboursement emprunt 2 960 €
Exprimés 29
Pour 23
Abstentions 6 (MM.Lacabanne- Boyrie- Mme Mazoué et pouvoir Mme Aguado –
M. Lapalisse-Mme Mauhourat)

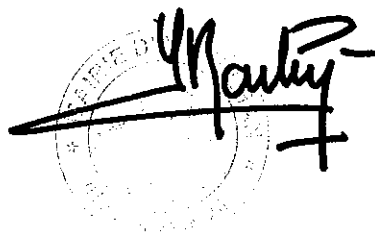
001 solde d'exécution reporté 2 844 €
Exprimés 29
Pour 23
Abstentions 6 (MM.Lacabanne- Boyrie- Mme Mazoué et pouvoir Mme Aguado –
M. Lapalisse-Mme Mauhourat)

Recettes d'investissement

1068 – excédent fonctionnement 2844 €
Exprimés 29
Pour 23
Abstentions 6 (MM.Lacabanne- Boyrie- Mme Mazoué et pouvoir Mme Aguado –
M. Lapalisse-Mme Mauhourat)

021 – virement de la section de fonctionnement 2 960 €
Exprimés 29
Pour 23
Abstentions 6 (MM.Lacabanne- Boyrie- Mme Mazoué et pouvoir Mme Aguado –
M. Lapalisse-Mme Mauhourat)

**Le Maire,
Yannick BOUBÉE.**



*La présente délibération est certifiée exécutoire,
Transmise à la Préfecture le : 16/04/2010
Publiée le : 16/04/2010
Document certifié conforme,
Le Maire,*





2010/18

Date de la convocation : 02/04/2010

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire – Pierre FAURE - Maryvonne GARBAYE- Louis CANDAU - Geneviève DORGANS - Claude PAHU - Isabelle CHEDEVILLE – Philippe DUSSERT- Sarah DUCO Daniel RIVIERE - Emmanuel ALONSO - Simone GASQUET- Yves CARRIE - Nicole RIEUDEBAT – Jacques LABE - Nicole CASTELLA – Annie GUITTARD - Daniel LARREGOLA - Maryse PAYSSE – Patrick LASCOUMETTES- Jean-Marc LACABANNE – André BOYRIE - Françoise MAZOUÉ – Jacques LAPALISSE – Audrey MAUHOURAT-

ABSENTS REPRESENTES : Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel RIVIERE) – Manuel ESPEJO (pouvoir à Daniel LARREGOLA) – Jocelyne JOANDET (pouvoir à Yannick BOUBÉE) – Annie AGUADO (pouvoir à Françoise MAZOUÉ).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE

Convention entre la Commune et l'ASCA pour le versement de la subvention 2010

Monsieur le Maire indique que conformément aux textes relatifs aux concours financiers des collectivités territoriales aux clubs sportifs, lorsque la subvention attribuée dépasse un montant annuel de 23 000 euros, la commune doit conclure une convention avec l'association bénéficiaire, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention.

Le Conseil Municipal a inscrit au budget 2010 une subvention de 38 700 euros à l'ASCA.

Après discussion et délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec l'ASCA pour une durée d'un an.

Le Maire,



(Signature of Yannick Boubée)
Yannick BOUBÉE.

*La présente délibération est certifiée exécutoire,
Transmise à la Préfecture le : 16/04/2010
Publiée le : 16/04/2010
Document certifié conforme,
Le Maire,*

(Signature of Yannick Boubée)

2010/19

Date de la convocation : 02/04/2010

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire – Pierre FAURE - Maryvonne GARBAYE- Louis CANDAU - Geneviève DORGANS -Claude PAHU - Isabelle CHEDEVILLE – Philippe DUSSERT- Sarah DUCO Daniel RIVIERE - Emmanuel ALONSO - Simone GASQUET- Yves CARRIE - Nicole RIEUDEBAT – Jacques LABE - Nicole CASTELLA – Annie GUITTARD - Daniel LARREGOLA - Maryse PAYSSE – Patrick LASCOUMETTES- Jean-Marc LACABANNE – André BOYRIE - Françoise MAZOUÉ – Jacques LAPALISSE – Audrey MAUHOURAT-

ABSENTS REPRESENTES : Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel RIVIERE) – Manuel ESPEJO (pouvoir à Daniel LARREGOLA) – Jocelyne JOANDET (pouvoir à Yannick BOUBÉE) – Annie AGUADO (pouvoir à Françoise MAZOUÉ).

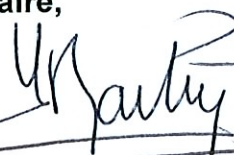
Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

Adhésion de la commune à un service de médecine professionnelle

Mme Garbaye, rapporteur, indique que le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale des Hautes Pyrénées proposait une prestation de médecine professionnelle en direction des collectivités locales. Par courrier en date du 25/11/2009, le Président du C.D.G.65 nous indiquait qu'il se voyait contraint de fermer le service de médecine professionnelle au 1^{er} janvier 2010 suite aux recherches infructueuses pour recruter des médecins professionnels.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal,
Pour : 27 - Abstentions : 2 (M. Lapalisse et Mme Mauhourat)

- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat avec SIST (Services Interentreprises de Santé au Travail des Hautes Pyrénées) 33 avenue des Forges à TARBES.

Le Maire,

Yannick BOUBÉE.



La présente délibération est certifiée exécutoire,
Transmise à la Préfecture le : 16/04/2010
Publiée le : 16/04/2010
Document certifié conforme,
Le Maire,

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 12 AVRIL 2010

2010/20

Date de la convocation : 02/04/2010

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire – Pierre FAURE - Maryvonne GARBAYE- Louis CANDAU - Geneviève DORGANS - Claude PAHU - Isabelle CHEDEVILLE – Philippe DUSSERT- Sarah DUCO Daniel RIVIERE - Emmanuel ALONSO - Simone GASQUET- Yves CARRIE - Nicole RIEUDEBAT – Jacques LABE - Nicole CASTELLA – Annie GUITTARD - Daniel LARREGOLA - Maryse PAYSSE – Patrick LASCOUMETTES- Jean-Marc LACABANNE – André BOYRIE - Françoise MAZOUÉ – Jacques LAPALISSE – Audrey MAUHOURAT-

ABSENTS REPRESENTES : Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel RIVIERE) – Manuel ESPEJO (pouvoir à Daniel LARREGOLA) – Jocelyne JOANDET (pouvoir à Yannick BOUBÉE) – Annie AGUADO (pouvoir à Françoise MAZOUÉ).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE

Modification du tableau des effectifs : création d'un poste d'ATSEM de 1^{ère} classe

Mme Garbaye rapporteur, propose dans le cadre d'un avancement de grade d'un agent titulaire (adjoint technique de 2^{ème} classe) qui a été reçue au concours, de créer un poste d'ATSEM 1^{ère} classe à temps complet.

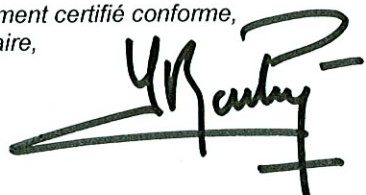
Après discussion et délibération, le conseil municipal à l'unanimité, décide de créer un poste d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles de 1^{ère} classe, à temps complet, avec effet au 1^{er} juillet 2010.

Le Maire,




Yannick BOUBÉE.

La présente délibération est certifiée exécutoire,
Transmise à la Préfecture le : 16/04/2010
Publiée le : 16/04/2010
Document certifié conforme,
Le Maire,



2010/11

Date de la convocation : 02/04/2010

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire – Pierre FAURE - Maryvonne GARBAYE- Louis CANDAU - Geneviève DORGANS - Claude PAHU - Isabelle CHEDEVILLE – Philippe DUSSERT- Sarah DUCO Daniel RIVIERE - Emmanuel ALONSO - Simone GASQUET- Yves CARRIE - Nicole RIEUDEBAT – Jacques LABE - Nicole CASTELLA – Annie GUITTARD - Daniel LARREGOLA - Maryse PAYSSE – Patrick LASCOUMETTES- Jean-Marc LACABANNE – André BOYRIE - Françoise MAZOUÉ – Jacques LAPALISSE – Audrey MAUHOURAT-

ABSENTS REPRESENTES : Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel RIVIERE) – Manuel ESPEJO (pouvoir à Daniel LARREGOLA) – Jocelyne JOANDET (pouvoir à Yannick BOUBÉE) – Annie AGUADO (pouvoir à Françoise MAZOUÉ).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE

Régime indemnitaire : Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (IHTS)

Mme Garbaye, rapporteur, propose au Conseil Municipal de modifier le régime indemnitaire « indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) » adopté par délibération du 13/12/2004, qui limitait le versement aux fonctionnaires de catégorie C et B dont l'indice brut est inférieur ou égal à 380.

L'article 1^{er} du décret 2007-1630 du 19 novembre 2007 supprime pour la catégorie B la condition qui subordonnait le paiement de l'IHTS à la détention d'un indice brut inférieur ou égal à 380. Le versement des IHTS, est ouvert aux fonctionnaires de catégorie C et aux fonctionnaires de catégorie B, quel que soit leur indice.

Après discussion et délibération, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De modifier le régime indemnitaire du personnel communal en y ajoutant le bénéfice de la rémunération des heures supplémentaires (I.H.T.S.) aux agents de catégorie B et C dont le traitement excède l'indice 380.

Les indemnités horaires pour travaux supplémentaires sont attribuées dans le cadre de la réalisation effective de travaux supplémentaires demandés par l'autorité territoriale ou le chef de service et selon les dispositions du n° 2002-60 du 14 janvier 2002 modifié.

La rémunération de ces travaux supplémentaires est subordonnée à la mise en place de moyen de contrôle (décompte déclaratif). Le versement de ces indemnités est limité à un contingent mensuel de 25 heures par mois et par agent.

Pour les agents à temps non complet, les IHTS sont calculés selon le taux horaire de l'agent dans la limite des 35 heures. Au delà, elles sont calculées selon la procédure normale décrite dans le décret n° 2002-60.

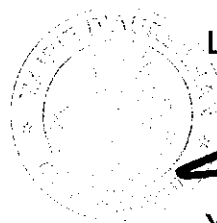
Les agents bénéficiaires des IHTS :

- Les agents appartenant aux cadre d'emplois, grade ou emploi de catégorie B et de catégorie C existant à la Ville, ou qui seraient éventuellement créés par la loi, après la réalisation effective d'heures supplémentaires dans les conditions définies à l'article 4 du décret.

Les agents exclus du bénéfice des IHTS :

- Les agents d'un grade de catégorie A.

Les dispositions de la présente délibération prendront effet à la date de transmission de la délibération au contrôle de légalité, en regard du principe de non rétroactivité d'un acte réglementaire



Le Maire,

Yannick BOUBÉE.

*La présente délibération est certifiée exécutoire,
Transmise à la Préfecture le : 16/04/2010
Publiée le : 16/04/2010
Document certifié conforme,
Le Maire,*

2010/22

Date de la convocation : 02/04/2010

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire – Pierre FAURE - Maryvonne GARBAYE- Louis CANDAU - Geneviève DORGANS -Claude PAHU - Isabelle CHEDEVILLE – Philippe DUSSERT- Sarah DUCO Daniel RIVIERE - Emmanuel ALONSO - Simone GASQUET- Yves CARRIE - Nicole RIEUDEBAT – Jacques LABE - Nicole CASTELLA – Annie GUITTARD - Daniel LARREGOLA - Maryse PAYSSE – Patrick LASCOUMETTES- Jean-Marc LACABANNE – André BOYRIE - Françoise MAZOUÉ – Jacques LAPALISSE – Audrey MAUHOURAT-

ABSENTS REPRESENTES : Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel RIVIERE) – Manuel ESPEJO (pouvoir à Daniel LARREGOLA) – Jocelyne JOANDET (pouvoir à Yannick BOUBÉE) – Annie AGUADO (pouvoir à Françoise MAZOUÉ).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE

Régime indemnitaire : nouvelle base juridique de la prime de service et de rendement (décret n° 2009-1558 et arrêté ministériel du 15 décembre 2009)

Vu la loi n° 84-53 du 26/01/1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 88,

Vu le décret n° 91-875 du 6/09/1991 pris pour l'application du 1^{er} alinéa de l'article 88 de la loi du 26/01/1984,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 13/12/2004 relative au régime indemnitaire du personnel communal,

Vu le décret n° 2009-1558 et l'arrêté ministériel du 15 décembre 2009 relatif à la prime de service et de rendement allouée à certains fonctionnaires relevant du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Pour 28 – Abstention : 1 (M. Carrié)

- Approuve le nouveau régime indemnitaire du personnel communal concernant la prime de service et de rendement (PSR) telle que prévue par le décret n° 2009-1558 et l'arrêté ministériel du 15 décembre 2009 susvisés applicable aux agents relevant de certains grades du cadre d'emploi de la filière technique.

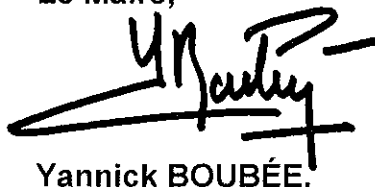
- Le paiement de la PSR sera effectué mensuellement.

.../...

31 03 2010
01 40 21
20

- La P.S.R. fera l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants ou taux ou les corps de référence seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire.
- Les dispositions de la présente délibération prendront effet à la date de transmission de la délibération au contrôle de légalité, en regard du principe de non rétroactivité d'un acte réglementaire.

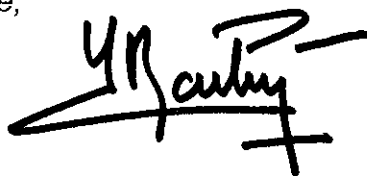
Le Maire,

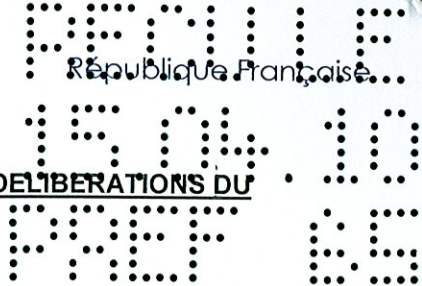


Yannick BOUBÉE.



*La présente délibération est certifiée exécutoire,
Transmise à la Préfecture le : 16/04/2010
Publiée le : 16/04/2010
Document certifié conforme,
Le Maire,*





2010/26

Date de la convocation : 02/04/2010

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire – Pierre FAURE - Maryvonne GARBAYE- Louis CANDAU - Geneviève DORGANS -Claude PAHU - Isabelle CHEDEVILLE – Philippe DUSSERT- Sarah DUCO Daniel RIVIERE - Emmanuel ALONSO - Simone GASQUET- Yves CARRIE - Nicole RIEUDEBAT – Jacques LABE - Nicole CASTELLA – Annie GUITTARD - Daniel LARREGOLA - Maryse PAYSSE – Patrick LASCOUMETTES- Jean-Marc LACABANNE – André BOYRIE - Françoise MAZOUÉ – Jacques LAPALISSE – Audrey MAUHOURAT-

ABSENTS REPRESENTES : Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel RIVIERE) – Manuel ESPEJO (pouvoir à Daniel LARREGOLA) – Jocelyne JOANDET (pouvoir à Yannick BOUBÉE) – Annie AGUADO (pouvoir à Françoise MAZOUÉ).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

Classement dans le domaine public de la voie et des espaces communs du lotissement Jean-François Millet (rue Jean-François Millet)

Par délibération en date du 20/06/2008 le conseil municipal a autorisé le Maire à prescrire l'enquête publique préalable au classement dans le domaine public communal de la voie et des espaces privés du lotissement Jean- François Millet.

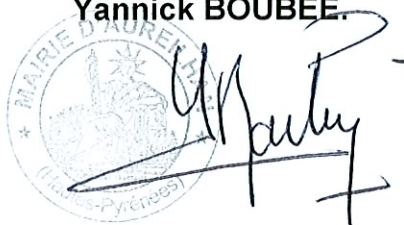
L'enquête publique s'est déroulée du 12 janvier 2009 au 26 janvier 2009.

Monsieur le Commissaire- Enquêteur a émis un avis favorable, en date du 30/01/2009, au classement de la voie et des espaces communs du lotissement Jean François Millet avec certaines réserves (revêtement des accotements partie Ouest et peinture des candélabres). Les réserves ont été levées, les travaux ayant été réalisés par l'OPH 65.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- accepte de classer dans le domaine public communal la voie et les espaces communs du lotissement Jean François Millet (rue Jean François Millet)
- autorise Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce classement dans le domaine public communal.

Le Maire,
Yannick BOUBÉE.



La présente délibération est certifiée exécutoire,
Transmise à la Préfecture le : 16/04/2010
Publiée le : 16/04/2010
Document certifié conforme,
Le Maire,



2010/24

Date de la convocation : 02/04/2010

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire – Pierre FAURE - Maryvonne GARBAYE- Louis CANDAU - Geneviève DORGANS -Claude PAHU - Isabelle CHEDEVILLE – Philippe DUSSERT- Sarah DUCO Daniel RIVIERE - Emmanuel ALONSO - Simone GASQUET- Yves CARRIE - Nicole RIEUDEBAT – Jacques LABE - Nicole CASTELLA – Annie GUITTARD - Daniel LARREGOLA - Maryse PAYSSE – Patrick LASCOUMETTES- Jean-Marc LACABANNE – André BOYRIE - Françoise MAZOUÉ – Jacques LAPALISSE – Audrey MAUHOURAT-

ABSENTS REPRESENTES : Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel RIVIERE) – Manuel ESPEJO (pouvoir à Daniel LARREGOLA) – Jocelyne JOANDET (pouvoir à Yannick BOUBÉE) – Annie AGUADO (pouvoir à Françoise MAZOUÉ).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE

Convention entre la Commune et le S.D.E. pour réseau de distribution souterraine : autorisation au maire de signer l'acte notarié.

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de l'extension du réseau souterrain BTA 230/400 V, le Syndicat Départemental d'Electrification (S.D.E.) a établi sur la parcelle communale cadastrée section AC n° 388, dans une bande de 4 mètres de large la ligne électrique souterraine.

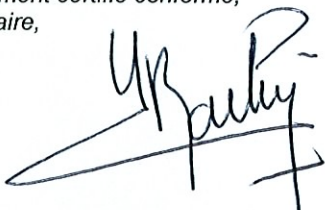
Après discussion et délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié authentifiant la convention avec le S.D.E , qui sera établi par Me BANDERA-TOULOUSE, Notaire à Tarbes. Les frais d'acte sont à la charge du Syndicat Départemental d'Electricité.

Le Maire,




Yannick BOUBÉE

La présente délibération est certifiée exécutoire,
Transmise à la Préfecture le : 16/04/2010
Publiée le : 16/04/2010
Document certifié conforme,
Le Maire,



2010/25

Date de la convocation : 02/04/2010

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire – Pierre FAURE - Maryvonne GARBAYE- Louis CANDAU - Geneviève DORGANS -Claude PAHU - Isabelle CHEDEVILLE – Philippe DUSSERT- Sarah DUCO Daniel RIVIERE - Emmanuel ALONSO - Simone GASQUET- Yves CARRIE - Nicole RIEUDEBAT – Jacques LABE - Nicole CASTELLA – Annie GUITTARD - Daniel LARREGOLA - Maryse PAYSSE – Patrick LASCOUMETTES- Jean-Marc LACABANNE – André BOYRIE - Françoise MAZOUÉ – Jacques LAPALISSE – Audrey MAUHOURLAT-

ABSENTS REPRESENTES : Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel RIVIERE) – Manuel ESPEJO (pouvoir à Daniel LARREGOLA) – Jocelyne JOANDET (pouvoir à Yannick BOUBÉE) – Annie AGUADO (pouvoir à Françoise MAZOUÉ).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

Echange de terrain Commune /SIRGUE pour foncier Espace Multisports : autorisation au Maire de signer l'acte notarié

M. FAURE, rapporteur, indique que dans le cadre de la construction de l'Espace Multisports, il est proposé d'autoriser le Maire à signer un acte notarié authentifiant l'échange de parcelles entre la Commune d'Aureilhan et Mme Anne-Marie SIRGUE. Cet échange de terrains permettra à la Commune l'accès à la parcelle communale sise quartier Saint-Martin, cadastrée section AC N° 500 où est prévue la construction :

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié qui doit intervenir pour authentifier la cession suivante, après bornage par un géomètre-expert :

- Commune d'AUREILHAN : cession d'une superficie de 290 m2 de la parcelle communale cadastrée section AN n° 500 à Mme Anne-Marie SIRGUE.

- Mme Anne – Marie SIRGUE : cession de 290 m2 de la parcelle cadastrée section AN n° 421 à la Commune d'AUREILHAN.

Le Maire,

Yannick BOUBÉE.

La présente délibération est certifiée exécutoire,

Transmise à la Préfecture le : 16/04/2010

Publiée le : 16/04/2010

Document certifié conforme,

Le Maire,


2010/26

Date de la convocation : 02/04/2010

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire – Pierre FAURE - Maryvonne GARBAYE- Louis CANDAU - Geneviève DORGANS - Claude PAHU - Isabelle CHEDEVILLE – Philippe DUSSERT- Sarah DUCO Daniel RIVIERE - Emmanuel ALONSO - Simone GASQUET- Yves CARRIE - Nicole RIEUDEBAT – Jacques LABE - Nicole CASTELLA – Annie GUITTARD - Daniel LARREGOLA - Maryse PAYSSE – Patrick LASCOUMETTES- Jean-Marc LACABANNE – André BOYRIE - Françoise MAZOUÉ – Jacques LAPALISSE – Audrey MAUHOURAT-

ABSENTS REPRESENTES : Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel RIVIERE) – Manuel ESPEJO (pouvoir à Daniel LARREGOLA) – Jocelyne JOANDET (pouvoir à Yannick BOUBÉE) – Annie AGUADO (pouvoir à Françoise MAZOUÉ).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE

Motion pour la défense du service public d'Education

Monsieur le Maire propose au vote du Conseil Municipal le texte de motion ci-après :

« Le service public d'Education, laïque et gratuit, a jusqu'à ce jour fonctionné sur trois principes fondamentaux :

- Le principe d'égalité, offrant à tous les enfants un égal accès à l'éducation, en tout point du territoire et quelle que soit sa condition ;
- Le principe de solidarité, garantissant la gratuité, et des conditions matérielles et humaines identiques partout et pour tous ;
- Le principe de continuité, offrant par toutes conditions la pérennité du service d'éducation.

L'accumulation de réformes et de mesures imposées à l'Ecole Publique, décidées la plupart du temps sans concertation sérieuse avec les élus, les usagers et les agents de l'Education Nationale, constitue une transformation préoccupante du service public d'Education. :

- Suppression massive de postes dans l'Education Nationale (11200 en 2008, 13500 en 2009, 16000 en 2010),
- Fin programmée de l'accueil des enfants de 2 ans dans les écoles maternelles, et création de « jardins d'éveil » à la charge des collectivités locales et des familles,
- Suppression d'un tiers des postes de maîtres spécialisés des RASED (Réseaux d'Aide Spécialisés pour les Enfants en Difficulté), qui prennent en charge les élèves souffrant de troubles spécifiques des apprentissages ;
- Désengagement majeur de l'Etat sur la formation initiale et continue des enseignants : suppression programmée des I.U.F.M. (Instituts de Formation des Maîtres) et réduction de la formation des enseignants;
- Suppression des postes mis à disposition des associations d'éducation complémentaires de l'école et de leurs subventions,

31034
01 40 71

Suppression de deux heures hebdomadaires de cours pour tous les enfants (soit une demi-année scolaire sur la scolarité du primaire),

Proposition de mise en place d'établissements Publics d'Enseignement Primaire (EPEP), impliquant de plus en plus les collectivités territoriales sans réelles garanties budgétaires prévues ni vision réelle de la gouvernance de ces établissements,

- Mise en place du service minimum d'accueil en cas de grève des enseignants, sans tenir compte de la réalité des dépenses engagées par les communes ni de l'atteinte qui est faite par ce biais au respect du droit de grève d'une catégorie du personnel de la fonction publique


Le Conseil Municipal d'Aureilhan rappelle l'attachement de tous, en particulier de ses élus, au service public d'Education, fondé sur ces principes de laïcité, d'égalité et de solidarité et il estime que ces mesures concourent à une dégradation du service public d'Education et portent atteinte à ses principes fondamentaux.

Ainsi pour notre commune nous affirmons plus particulièrement notre volonté de :

- pouvoir scolariser tous nos enfants dans des conditions d'accueil acceptables, et en particulier dans des classes à effectifs raisonnables, sur des temps de travail adaptés aux capacités de chaque classe d'âge, et avec des enseignants correctement formés
- continuer à scolariser tous nos enfants de plus de 2 ans si leurs parents en font la demande, afin à la fois d'accompagner les familles dans leur besoin d'accueil des enfants et mais aussi de pouvoir leur faire bénéficier des éléments pédagogiques essentiels à la préparation à l'entrée à l'école primaire
- continuer à faire bénéficier nos enfants des services d'un RASED complet et disposant des moyens suffisant pour permettre un dépistage et une résolution précoce et gratuite des problèmes psychomoteurs
- continuer à pouvoir scolariser les enfants handicapés avec des personnels formés et en nombre suffisant pour en permettre l'accueil

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal d'Aureilhan à l'unanimité décide :

- de s'opposer fermement et publiquement à toute fermeture de classes induisant une dégradation significative du service, que ce soit dans nos écoles ou au Collège Paul Valéry qui est le collège de nos enfants.
- de soutenir toutes les actions s'opposant à ce démantèlement du service public d'Education.
- de demander un moratoire sur toutes ces réformes, l'adoption d'un collectif budgétaire et l'ouverture d'un vrai débat sur l'Ecole et ses missions, avec tous les partenaires concernés.
- de transmettre à chacune des directions concernées la présente délibération (Inspection académique, Rectorat, Préfecture).

Le Maire,

Yannick BOUBÉE.

2010/27

Date de la convocation : 02/04/2010

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire – Pierre FAURE - Maryvonne GARBAYE- Louis CANDAU - Geneviève DORGANS - Claude PAHU - Isabelle CHEDEVILLE – Philippe DUSSERT- Sarah DUCO Daniel RIVIERE - Emmanuel ALONSO - Simone GASQUET- Yves CARRIE - Nicole RIEUDEBAT – Jacques LABE - Nicole CASTELLA – Annie GUITTARD - Daniel LARREGOLA - Maryse PAYSSE – Patrick LASCOUMETTES- Jean-Marc LACABANNE – André BOYRIE - Françoise MAZOUÉ – Jacques LAPALISSE – Audrey MAUHOURAT-

ABSENTS REPRESENTES : Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel RIVIERE) – Manuel ESPEJO (pouvoir à Daniel LARREGOLA) – Jocelyne JOANDET (pouvoir à Yannick BOUBÉE) – Annie AGUADO (pouvoir à Françoise MAZOUÉ).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Rénovation Urbaine du Quartier du Bout-du-Pont (O.P.A.H. RU) : Demande de subvention au Conseil Régional, avenant à la convention.

Vu sa délibération du 13 mars 2006 approuvant la convention de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Rénovation Urbaine (OPAH-RU) du quartier du Bout du pont

Vu la convention du 3 juillet 2006 relative à l'OPAH-RU du Bout du pont, passée entre l'État, l'ANAH, la commune d'Aureilhan et la commune de Séméac ;

Vu le projet d'avenant à la convention relative à l'OPAH-RU du Bout du pont, entre l'État, l'ANAH, le Conseil Régional, le Conseil Général, la commune d'Aureilhan et la commune de Séméac ;

Vu sa délibération du 16 octobre 2009 approuvant l'avenant à la convention de l'OPAH-RU du Bout du pont, afin notamment de la prolonger jusqu'au 30 juin 2011 et d'y ajouter un volet sur l'efficacité énergétique ;

.../...

31 03 2010
01 40 21
29 73 74

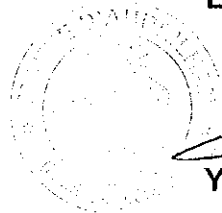
Après en avoir délibéré,

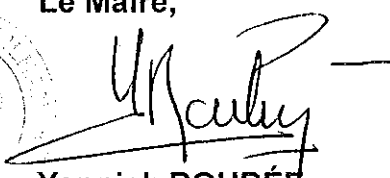
Le Conseil Municipal d'Aureilhan,

Pour : 27 - Abstentions 2 (M. Lapalisse , Mme Mauhourat)

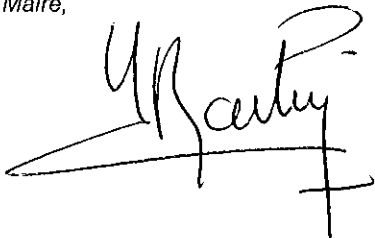
- Sollicite la participation du Conseil Régional à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Rénovation Urbaine (OPAH-RU) du Bout du pont, sur les années 4 et 5.

Le Maire,




Yannick BOUBÉE.

*La présente délibération est certifiée exécutoire,
Transmise à la Préfecture le : 16/04/2010
Publiée le : 16/04/2010
Document certifié conforme,
Le Maire,*



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 12 AVRIL 2010

2010/28

Date de la convocation : 02/04/2010

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire – Pierre FAURE - Maryvonne GARBAYE- Louis CANDAU - Geneviève DORGANS -Claude PAHU - Isabelle CHEDEVILLE – Philippe DUSSERT- Sarah DUCO Daniel RIVIERE - Emmanuel ALONSO - Simone GASQUET- Yves CARRIE - Nicole RIEUDEBAT – Jacques LABE - Nicole CASTELLA – Annie GUITTARD - Daniel LARREGOLA - Maryse PAYSSE – Patrick LASCOUMETTES- Jean-Marc LACABANNE – André BOYRIE - Françoise MAZOUÉ – Jacques LAPALISSE – Audrey MAUHOURET-

ABSENTS REPRESENTES : Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel RIVIERE) – Manuel ESPEJO (pouvoir à Daniel LARREGOLA) – Jocelyne JOANDET (pouvoir à Yannick BOUBÉE) – Annie AGUADO (pouvoir à Françoise MAZOUÉ).


Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE


Annulation d'un titre de recettes année antérieure

Le Conseil Municipal annule le titre de recettes d'un montant de 577.64 € sur l'année 2000 émis au nom de M. Robert DALLIER et Mme TRAPANI-DALLIER Adrienne, correspondant à un reliquat de loyers, compte tenu du décès de M. Dallier et de la situation financière de Mme Adrienne TRAPANI-DALLIER.

Un mandat annulatif sera établi sur l'exercice 2010 à l'article 673.

Le Maire,


Yannick BOUBÉE.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 12 AVRIL 2010

2010/29

Date de la convocation : 02/04/2010

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire – Pierre FAURE - Maryvonne GARBAYE- Louis CANDAU - Geneviève DORGANS -Claude PAHU - Isabelle CHEDEVILLE – Philippe DUSSERT- Sarah DUCO Daniel RIVIERE - Emmanuel ALONSO - Simone GASQUET- Yves CARRIE - Nicole RIEUDEBAT – Jacques LABE - Nicole CASTELLA – Annie GUITTARD - Daniel LARREGOLA - Maryse PAYSSE – Patrick LASCOUMETTES- Jean-Marc LACABANNE – André BOYRIE - Françoise MAZOUÉ – Jacques LAPALISSE – Audrey MAUHOURAT-


ABSENTS REPRESENTES : Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel RIVIERE) – Manuel ESPEJO (pouvoir à Daniel LARREGOLA) – Jocelyne JOANDET (pouvoir à Yannick BOUBÉE) – Annie AGUADO (pouvoir à Françoise MAZOUÉ).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE

Concours littéraire 2010 : encaissement de recettes

A l'occasion du concours littéraire 2010, le conseil municipal, autorise le Maire à encaisser la recette provenant de la vente d'un livre « l'Etape assassine » de Jean Paul Rey (19 livres à 18 € soit 342 €). Cette somme sera encaissée sur l'article 7788 du budget de l'exercice).

Le Maire,


 Yannick BOUBÉE